



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU CHER

PRÉFECTURE

Direction de la réglementation et
des libertés publiques
Bureau de la réglementation
générale des élections

Bourges, le 25 juin 2015

ARRÊTÉ N° 2015 -1-618

établissant la liste des candidats aux élections municipales complémentaires organisées dans la commune de Montlouis

La Préfète du Cher
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code électoral et notamment ses articles L. 225, L. 263 à L. 267, R. 28 et R. 127-2 à R. 128-3 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-1-567 du 12 juin 2015 fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures et portant convocation des électeurs pour l'élection de neuf conseillers municipaux dans la commune de Montlouis ;

VU les candidatures déposées ;

SUR la proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La liste des candidats aux élections municipales complémentaires organisées dans la commune de Montlouis, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la sous-préfecture de Saint-Amand Montrond, est établie, par ordre alphabétique, pour le premier tour de scrutin, comme suit :

- Mme Agnès BENOIT-LÉVY
- M. Herbert GRIES
- Mme Brigitte GUEDJ
- M. David MOREL À L'HUISSIER
- M. Philippe RICHARDSON.

Article 2 : Dès l'ouverture de la campagne électorale, la commune de Montlouis devra aménager les emplacements spéciaux d'affichage prévus par l'article L. 51 du code électoral. Ces emplacements seront attribués aux candidats dans l'ordre des demandes déposées en mairie.

Article 3 : Madame la sous-préfète de Saint-Amand Montrond et Madame le maire par intérim de Montlouis sont chargées, chacune pour ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui devra être affiché dans le bureau de vote le jour du scrutin.

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète de Saint-Amand Montrond

Signée : Marianne-Frédérique PUSSIAU